

FEV 01 2017
FEB

Ottawa, Canada K1A 0P8

Monsieur Robert Oliphant, député
Président
Comité permanent de la sécurité publique et nationale
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Député,

Au nom du gouvernement du Canada, j'ai le plaisir de répondre au rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale intitulé *Santé mentale et sécurité des collectivités : Appuyer nos agents de sécurité publique à l'aide d'une stratégie nationale sur les blessures de stress opérationnel*. Je profite de l'occasion pour féliciter le Comité d'avoir mené cette importante étude et exprimer ma gratitude aux experts qui se sont présentés devant le Comité pour faire part de leur opinion.

Les agents de la sécurité publique du Canada jouent un rôle essentiel dans la protection des collectivités contre un éventail de menaces, et mettent leur vie en péril afin de nous protéger. Dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes, ils sont exposés constamment à des incidents traumatisants pouvant avoir des répercussions profondes et durables. Ces expositions répétées peuvent affecter leur santé mentale et leur résilience personnelle, et engendrer des blessures de stress opérationnel (c.-à-d. des problèmes psychologiques persistants, comme un trouble de stress post-traumatique, que l'on sait découler de l'exercice des fonctions d'un agent de la sécurité publique).

Les ressources qui s'occupent des besoins particuliers en santé mentale des agents de la sécurité publique varient énormément d'une région à l'autre du pays. Sur le plan fédéral, le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives pour préserver la santé mentale des agents de la sécurité publique, par exemple, des possibilités de financement de la recherche auprès des Instituts de recherche en santé du Canada et des programmes d'aide aux employés. Au sein des organisations fédérales de la sécurité publique, des initiatives comme le soutien par les pairs, la formation et les programmes de retour au travail jouent un rôle-clé dans le soutien offert aux agents de la sécurité publique. Il est possible de tirer profit de ces initiatives pour offrir aux agents de la sécurité publique le soutien dont ils ont besoin.

Le rapport du Comité présente des facteurs importants pour orienter la démarche du gouvernement afin de soutenir ceux qui consacrent leur vie à la protection de nos collectivités. Comme le prévoit l'engagement pris dans ma lettre de mandat, je travaille avec ma collègue, la ministre de la Santé, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, pour élaborer un plan d'action coordonné sur les blessures de stress post-traumatique, et ce, en vue de venir en aide aux agents de la sécurité publique. Le Budget 2016 a rappelé l'engagement du gouvernement qui consiste à s'assurer que les agents de la sécurité publique ont le soutien et les traitements dont ils ont besoin lorsqu'ils sont aux prises avec le trouble de stress post-traumatique, et je suis certain que le rapport du Comité orientera l'élaboration du Plan d'action.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a fait participer un certain nombre d'intervenants nationaux à l'élaboration du Plan d'action, notamment des organismes de sécurité publique, tous les ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des professionnels de la santé mentale et des organismes à but non lucratif. La rétroaction reçue lors de ces consultations s'est avérée inestimable, et il y a des parallèles importants avec les observations et les recommandations du Comité. Plus précisément, le gouvernement a entendu directement des agents de la sécurité publique qu'ils ont besoin d'une meilleure prévention et d'une intervention rapide en ce qui concerne les blessures de stress post-traumatique, de plus de recherche et de sensibilisation, d'une réduction de la stigmatisation et de plus de soutien en ce qui a trait au diagnostic, aux soins et au traitement.

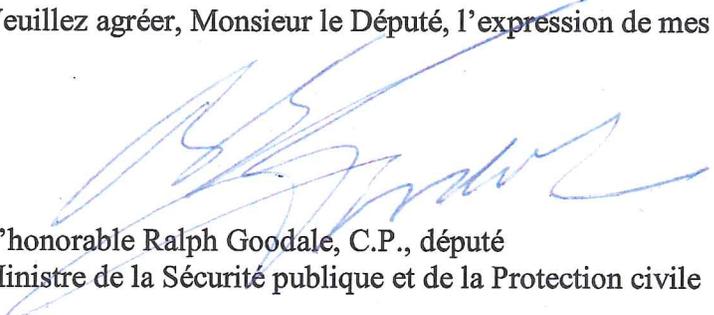
Dans le sens des recommandations du Comité, le gouvernement reconnaît les besoins exprimés par les agents de la sécurité publique du Canada et convient que, en reconnaissance des difficultés quotidiennes propres à la collectivité des agents de la sécurité publique, une harmonisation et un leadership à l'échelle nationale sont nécessaires afin d'étudier efficacement cette question multidisciplinaire.

Le gouvernement reconnaît aussi que le regroupement national ainsi que la diffusion de la recherche et des données sont fondamentaux pour appuyer les agents de la sécurité publique de l'ensemble du pays. Une plus grande accessibilité à la prévention, à l'information et à la formation est requise afin de contribuer à la réduction de la stigmatisation, et les agents de la sécurité publique du Canada ont besoin de soutien pour obtenir des possibilités de traitement et de soins novatrices et accessibles qui fonctionnent.

En outre, le gouvernement convient qu'il est possible de tirer parti des outils, de l'expertise et des capacités nationales qui existent afin de mieux soutenir les agents de la sécurité publique (p. ex., les cadres fédéraux de recherche en santé et les travaux similaires entamés pour venir en aide au personnel militaire et aux vétérans). À cet égard, je continuerai à travailler avec la ministre de la Santé, des collègues des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des organismes de sécurité publique et d'autres intervenants clés pour favoriser la résilience des agents de la sécurité publique.

Au nom du gouvernement, je tiens à remercier le Comité permanent de la sécurité publique et nationale pour son rapport détaillé. Celui-ci constituera une ressource importante alors que le gouvernement donne suite à son engagement de favoriser le bien-être et la résilience des agents de la sécurité publique du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.



L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile